

CONTRAT DE FORMATION - SUISSE

(à envoyer par mail à contact@esna-formations.com)

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Rue, no	
NPA, localité	
Pays	
Tél. fixe	
Tél. mobile	
E-mail	

Je soussigné(e) m'inscris :

à la **section A – NATUROPATHIE TRADITIONNELLE**

- Option chien & chat CHF 4200.-
- Option cheval CHF 3700.-
- Option bovins CHF 3700.-
- Option cheval et bovins CHF 5500.-
- Option chien, chat, cheval CHF 6000.-
- Option chien chat, bovins CHF 6000.-
- Option chien, chat, cheval, bovins CHF 8000.-

à la **section B - SOINS QUANTIQUES / AUTRES** CHF 1300.-

aux **sections A et B (prix avantageux)**

- Option chien & chat CHF 5200.-
- Option cheval CHF 4700.-
- Option bovins (dès sept 2021) CHF 4700.-
- Option cheval et bovins CHF 6500.-
- Option chien, chat, cheval CHF 7000.-
- Option chien chat, bovins CHF 7000.-
- Option chien, chat, cheval, bovins CHF 8500.-

Début de la formation (dans la limite des places disponibles):

- septembre 2022
- mars 2023

PAIEMENT

Je m'engage à payer la formation de la manière suivante :

- Arrhes 30% au plus tard deux mois avant le début de la formation, solde en un seul versement à 30 jours
- Arrhes 30% au plus tard deux mois avant le début de la formation, solde en un seul versement à 60 jours
- Arrhes 30% au plus tard deux mois avant le début de la formation, solde en 2 3 4 5 6 mensualités + frais administratifs CHF 100.-, le premier versement mensuel intervenant au plus tard 60 jours après le début de la formation.

Instructions de paiement

Bénéficiaire	Ecole suisse de naturopathie pour animaux (ESNA) SARL Chemin de Brit 17 B 1462 Yvonand
IBAN	CH85 8080 8003 8130 7041 7
Banque du bénéficiaire (traitement trafic des paiements)	Raiffeisen Schweiz Genossenschaft Raiffeisenplatz 9001 St. Gallen
No. CB	80808
SWIFT-BIC	RAIFCH22XXX
Compte postal de la Banque	10-9374-7

CONDITIONS GENERALES

L'enseignement est dispensé à distance et comprend :

- les documents de cours
- la correction personnalisée des questionnaires d'évaluation
- la mise à disposition d'une assistance pédagogique
- des stages pratiques

Accès aux cours

Au début du cursus (1^{er} mars / 1^{er} septembre), et pour autant que les arrhes aient été versées, l'élève reçoit par e-mail le mot de passe permettant l'accès au module Anatomie-physiologie-pathologies. Les mots de passe permettant d'accéder aux modules de soins sont transmis lorsque cette première partie est achevée que la formation est intégralement payée.

Evaluations : lorsque l'élève a étudié un module, il remplit le questionnaire d'évaluation qui s'y rapporte. Les questionnaires doivent comporter au moins 70% de réponses correctes pour être validés.

Rythme de travail

L'élève étudie à son rythme, mais toutefois dans le cadre d'un délai raisonnable, à savoir 3 ans, respectivement 4 ans si formation comprend les quatre espèces. Ce délai peut être prolongé sur demande si une situation particulière l'exige (obligations professionnelles, naissance, maladie, accident, long séjour à l'étranger etc.).

Stages

L'ESNA met sur pied plusieurs stages d'un weekend par année, en Suisse et en France. Leur coût est de

CHF 80.- à 100.- si l'intervenant est un collaborateur interne de l'ESNA. Les intervenants externes fixent eux-mêmes le montant de leurs honoraires. L'hébergement et les repas sont à la charge de l'élève.

Travail de fin d'études

L'élève peut opter, à choix, pour

- la rédaction d'un mémoire (sujet choisi en accord avec l'ESNA)
- des processus de soins (études de cas)

Certification

Lorsque tous les questionnaires d'évaluation et le mémoire sont validés, l'élève obtient le Certificat de naturopathe animalier délivré par l'ESNA, attestant des compétences acquises.

Responsabilité

Une fois son certificat obtenu, le naturopathe exerce sous sa propre et entière responsabilité, dans la limite de ses compétences.

Clause de non-concurrence

Toute transmission à des tiers de matériel pédagogique de l'ESNA, sous quelque forme que ce soit (courrier électronique, imprimés, photocopies, etc.) est strictement interdite.

Toute violation de cette interdiction est passible d'une pénalité de CHF/€ 10'000.-

Résiliation du contrat

Le/la signataire est en droit de résilier son contrat de formation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, dans les 14 jours suivant sa transmission à l'ESNA (la date de réception du courriel ou le cachet postal faisant foi). S'il n'a pas été résilié, le contrat est ensuite considéré comme ferme et définitif et aucun montant versé ne sera remboursé.

Autres

Les élèves mineurs au moment de leur inscription sont tenus de fournir une autorisation écrite de leur représentant légal (parents, tuteur, curateur).

For

S'applique exclusivement le droit suisse. Yverdon-Les-Bains (Suisse) est déclaré for.

J'atteste avoir pris connaissances des indications et conditions susmentionnées et les accepter sans réserve.

LIEU ET DATE :

SIGNATURE :